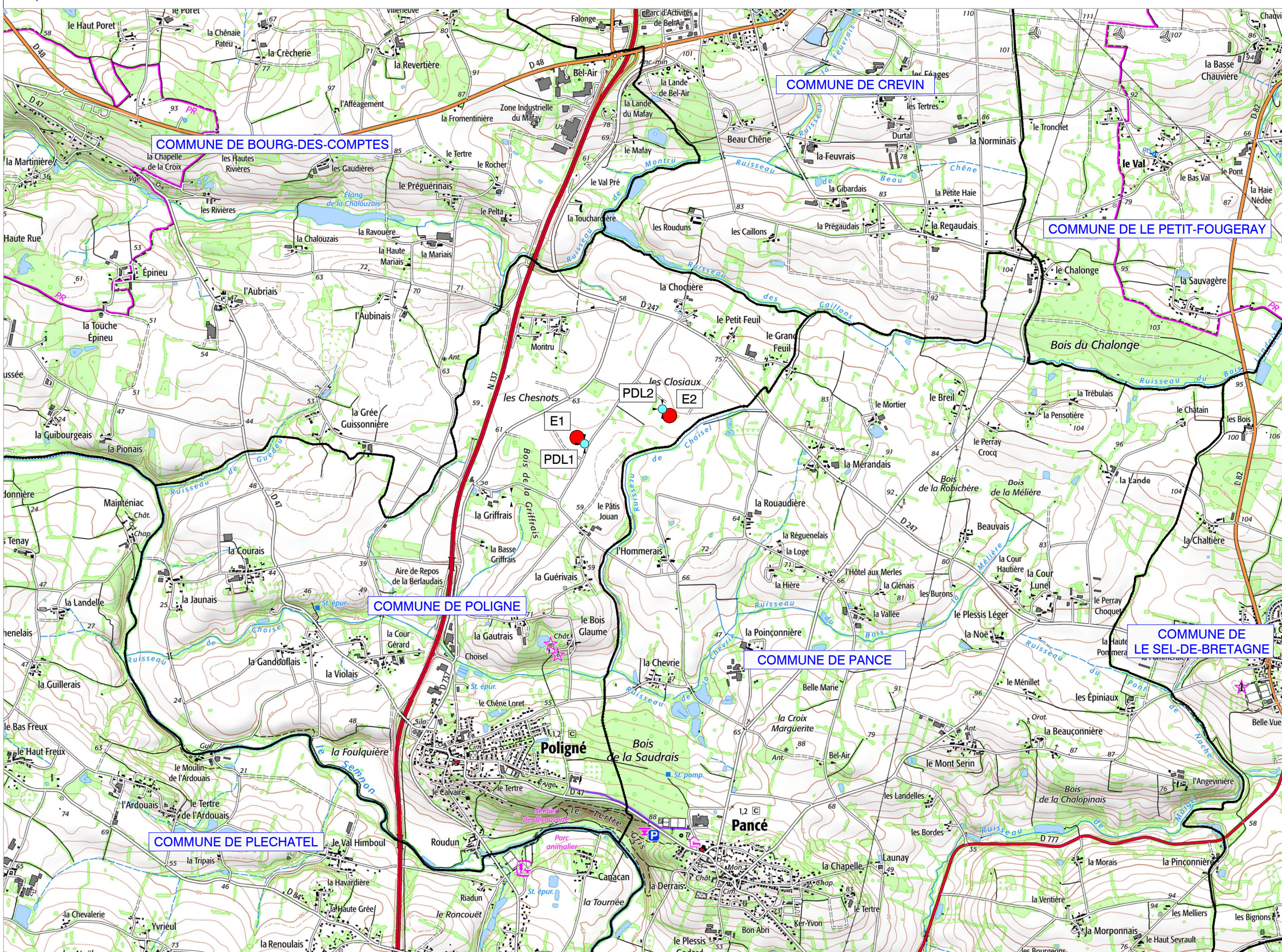


Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.



Poligné (35320),

Demande d'Autorisation Environnementale

ASTECA SAS
ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45

Signature :